

Repères Collège

1. Préambule

- Le collège que nous voulons s'inscrit bien évidemment dans un projet global de transformation de la société. Le collège unique, démocratique et émancipateur, n'existera pas sans une société démocratique et émancipatrice qu'il contribuera à construire.
2. Notre projet ne peut donc se concevoir que comme une partie de l'ensemble des luttes syndicales menées par les travailleuses et les travailleurs de France et d'ailleurs, visant à la construction d'une société démocratique libérée de l'exploitation capitaliste et des autres formes d'exploitation et de domination.
 3. La CGT Educ'action réaffirme donc le caractère interprofessionnel et internationaliste de ses luttes et de son projet.
 4. Le collège que nous voulons nécessite que l'éducation des collégien·nes puisse se faire dans des conditions dignes, que ce soit au collège mais aussi en dehors du collège. Il est évident que la situation actuelle ne remplit pas ces deux conditions : pauvreté, précarité, chômage et inégalités, destruction des protections sociales, du droit du travail...
 5. Le collège que nous voulons nécessite donc un changement radical de cap à tous les niveaux : scolaire, économique, social.
 6. La CGT Educ'action réaffirme, comme principe intangible, que le collège doit s'inscrire dans une école publique, gratuite et laïque, dont l'objectif premier est la réussite de toutes les élèves en matière d'éducation, de qualification et d'émancipation. Il correspond à un moment spécifique du développement des jeunes : ce n'est ni une « école primaire supérieure », ni un « petit lycée ».
 7. La CGT Educ'action revendique un collège fondé sur la responsabilisation et la coopération, à l'opposé du collège actuel basé sur l'individualisme, la compétition, le tri social qui engendrent passivité puis renoncement.
 8. La CGT Educ'action milite pour un collège unique polytechnique, offrant à chaque élève une large culture commune, à l'opposé des compétences utilitaristes du socle commun.

9. Histoire du collège unique

10. L'architecture actuelle du collège n'est pas le résultat d'un consensus. En 1975, la réforme Haby a poursuivi l'unification des différentes voies du collège après la massification dans le cadre politique fixé par le patronat et l'OCDE. L'impossible adéquation entre formation et emploi disponible, austérité, sélection précoce étaient les piliers de cette politique. La CGT s'y est opposée.
11. La paternité de l'expression « collège unique » revient à Giscard.
12. Dès le début, c'est bien une ségrégation scolaire qui est mise en place. 13,2% des élèves étaient orienté·es dès la classe de 5^{ème}. On y retrouve majoritairement les enfants des ouvrier·es, employé·es et ouvrier·es agricoles.
13. Parmi les aménagements proposés à la réforme par le gouvernement, on retrouve des actions de soutien pour les élèves dit·es plus faibles et des activités d'approfondissements pour les autres.
14. La CGT revendique déjà l'allongement de la scolarité à 18 ans. Elle pointe la nécessité du savoir, la nécessité du savoir professionnel et lutte contre l'idéologie des dons qui tend à commencer sa mue vers une idéologie de l'égalité des chances.
15. Cette ligne de fracture s'inscrit dans une histoire jalonnée par l'opposition entre l'école bourgeoise de Ferry et l'école du peuple de la Commune, la création de l'Éducation nouvelle après la première guerre mondiale, le plan Langevin-Wallon, une opposition encore actuelle entre l'École du tri social et le projet émancipateur de la CGT.

16. Jules Ferry nous le confirme : « *Dans les écoles confessionnelles, les jeunes reçoivent un enseignement dirigé tout entier contre les institutions modernes. Si cet état de choses se perpétue, il est à craindre que d'autres écoles se constituent, ouvertes aux fils d'ouvriers et de paysans où l'on enseignera des principes diamétralement opposés, inspirés peut-être d'un idéal socialiste ou communiste emprunté à des temps plus récents, par exemple à cette époque violente et sinistre comprise entre le 18 mars et le 24 mai 1871* ».
17. L'enjeu pour la CGT Educ'action est de porter un projet émancipateur qui permette une démocratisation scolaire qualitative après la démocratisation scolaire quantitative. Un projet pour mettre la jeunesse à l'abri du tri scolaire qui participe à désarmer les futur-es travailleur·ses face aux diktats patronaux.
18. Dès la création du collège unique, la question des savoirs à y enseigner est clairement posée. Le 25 juillet 1974, Giscard déclare : « *On peut se poser la question de savoir si, à côté de l'obligation de scolarité jusqu'à seize ans, il ne faudrait pas imaginer une autre obligation qui serait de donner à chaque française et à chaque français un savoir minimal* ».
19. Derrière cette question du « savoir minimal », on entend déjà le risque de « minimiser les savoirs » ... pour les élèves des milieux les plus éloignés de la culture scolaire.
20. C'est cette piste que va prendre la loi Fillon de 2005 en créant le socle commun de connaissances et de compétences. Loin d'assurer à tou·tes les élèves une base commune, le socle conduit les enseignant·es à proposer une éducation au rabais aux élèves en difficulté et une éducation plus ambitieuse aux élèves les plus initié·es. De plus, il porte aussi une dimension économique, celle de l'école de l'employabilité, basée sur les compétences patronales.
21. La loi Vallaud-Belkacem de 2015, mise en place à la rentrée 2016, sous couvert d'une plus grande autonomie laissée aux établissements, a favorisé la dérégulation et la mise en concurrence entre disciplines et personnels. Les prétendues innovations pédagogiques (AP et EPI), intégrées dans les horaires disciplinaires, ont vite disparu, face à la baisse continue des moyens alloués.
22. Les aménagements proposés par Blanquer ont surtout été marqués par une vision réactionnaire : volonté de recentrer les enseignements sur les « fondamentaux », de renforcer une évaluation institutionnelle, mise en concurrence exacerbée par le retour des bilans sans moyens dédiés...bien loin d'une « École de la confiance ».
23. Enfin, si le ministre Ndiaye n'a pas encore présenté une réforme globale du collège, ses premières annonces sont particulièrement inquiétantes : demi-journée avenir dès la 5^{ème} qui fleure bon l'orientation précoce, nouvelle 6^{ème} ...

24. Un collège pour toutes et tous, émancipateur et adapté aux individus : enfants, pré-adolescent·es et adolescent·es

25. Le constat

26. Le collège recouvre une période longue (4 années) durant laquelle l'enfant grandit et devient adolescent. Cette période charnière est souvent méconnue et les représentations restent trop souvent caricaturales.
27. La place du corps est une question essentielle : l'enfant doit pouvoir se déplacer dans la classe, l'établissement et acquérir de plus en plus d'autonomie. Par ailleurs le corps de l'enfant change, la puberté arrive et nos élèves se posent bien des questions. L'enjeu est grand et nous devons pouvoir y répondre.
28. Aujourd'hui le collège peine à répondre à ces besoins et à ces questions. Les ateliers (CESC, associations) sont très insuffisants et la prise en compte de l'élève-enfant est absente. Faute

de place, de moyens et de formations, les enfants-adolescent·es n'ont souvent d'autres ressources que les réseaux sociaux.

29. *Les revendications de la CGT Éduc'action*

30. Il est indispensable que tout adulte intervenant auprès d'enfant-adolescent·e reçoive une formation initiale commune sur l'enfant, l'adolescent·e : ses droits, son corps, sa psychologie....
31. Les interventions sur la puberté, la sexualité, les relations amoureuses... doivent avoir lieu de manière obligatoire dans tous les collèges et animés par des personnes formées.
32. Les effectifs par classe et dans les établissements doivent être repensés pour permettre une plus grande liberté de déplacements aux élèves.
33. L'éducation à la santé est nécessaire. Il est important que les élèves soient informé·es et formé·es sur de nombreux points : la prévention des comportements à risque (consommation de drogues, d'alcools ou de cigarettes), la nutrition, le sommeil, l'hygiène, etc.
34. Si cela s'intègre à certains programmes, notamment ceux de SVT, il faut encore développer les actions avec les infirmiers et infirmières, les assistant·es de services sociaux et les médecins scolaires.
35. La formation des personnels aux premiers secours doit être généralisée.
36. Cela doit aussi être le cas pour lutter contre les violences sexistes et sexuelles.
37. Des moyens en décharge doivent être donnés aux référent·es égalité filles/garçons pour qu'ils et elles puissent assurer leur mission.
38. Les problématiques liées aux réseaux sociaux et aux écrans se développent de plus en plus et génèrent des situations de harcèlement ou d'addiction. La CGT Éduc'action réclame la mise en place systématique de séances de prévention et d'éducation auprès des élèves de la 6ème à la 3ème par des personnels formés.
39. Il est essentiel d'éduquer les adolescent·es à la sexualité, notamment pour une meilleure compréhension et acceptation des différents genres et sexualités. Il est également très important de les informer et de les former sur les risques liés à la sexualité.
40. La loi de 2001 qui instaure l'obligation de 3 séances sur l'éducation à la santé sexuelle de la maternelle à la fin du lycée n'est pas respectée dans la plupart des collèges, faute de personnels formés en nombre suffisant et de temps dédié et prévu.
41. *Pour une éducation émancipatrice*
42. Le collège doit permettre aux élèves de prendre toute leur part dans la vie de l'établissement, y compris dans les instances de l'établissement : le CESC, le Conseil d'administration, la commission permanente, la commission hygiène et sécurité ou le conseil de discipline.
43. Les élèves doivent pouvoir être porteur·ses de projets pour améliorer leur quotidien, par exemple dans le CVC (règlement intérieur, espaces dédiés...). Cette participation aux prises de décisions ne peut qu'harmoniser la vie dans l'établissement en proposant une gestion plus collective.
44. Des formations doivent pouvoir avoir lieu pour tou·tes les élèves demandeurs et demandeuses, élu·es titulaires ou suppléant·es ou non.

45. **Le collège lieu de vie**

46. En 10 ans, nous sommes passés de 46 % à 49 % des 5300 collèges publics accueillant plus de 500 élèves (dont 14 % de plus de 700 élèves) – chiffres DEPP 2022 -
47. Pour que le collège soit un lieu d'émancipation et d'épanouissement, la CGT Éduc'action revendique un effectif maximum de 500 élèves.
48. Baisser le nombre d'élèves par classe est l'un des leviers les plus puissants pour réduire les inégalités. Pourtant la France reste lanterne rouge de l'Union Européenne sur ce terrain.

Il est urgent de baisser drastiquement le nombre d'élèves par classe et la CGT Educ'action revendique un nombre maximal de 20 élèves (15 en éducation prioritaire).

49. Cela nécessite la construction de nouveaux collèges, et la rénovation des bâtiments anciens.
50. L'architecture des bâtiments doit être conçue en concertation avec la communauté éducative, les élèves, les parents, les conseils départementaux et les formations spécialisées. Ils doivent s'insérer dans le paysage, être respectueux de l'environnement, des personnels et des élèves et tenir compte du changement climatique dans le choix des matériaux, dans l'agencement des bâtiments, l'aménagement des espaces extérieurs. La question de l'environnement physique conditionne notre bien-être. L'Éducation nationale doit abonder financièrement pour assurer une équité sur le territoire et rénover des bâtis respectueux de l'environnement, des personnels et des élèves (bâtiments zéro carbone, isolation). -cf fiche n°3 « Environnement et collectif de travail » des Repères Santé et Conditions de travail-
51. Il est important que chaque collégien·ne puisse s'engager avec confiance dans sa scolarité et dans ses relations avec les autres élèves et les personnels du collège. Pour cela, il est nécessaire d'associer davantage les élèves à la participation de la vie collective quotidienne, à l'organisation du collège et de faire en sorte que chaque élève puisse s'exprimer.
52. Établir un climat de confiance et de respect au sein de la communauté scolaire, passant par la résolution collective des problèmes et des conflits.
53. Une salle doit être mise à la disposition des élèves pour se réunir entre pairs, échanger plus largement que dans le cadre de la classe, débattre, proposer et pouvoir faire remonter des décisions collectives à leurs représentant·es.
54. Des moyens matériels doivent également être donnés pour que les collégien·nes puissent y construire des projets culturels, sportifs, festifs, associatifs qui viennent d'eux et elles. Cet espace de vie démocratique doit être clairement reconnu par les élèves et les adultes.
55. Des réunions peuvent se mettre en place entre adultes et élèves, hors CA, pour échanger sur les propositions.
56. Une réflexion doit aussi être menée :
57. - sur l'organisation des salles de cours afin qu'elle puisse répondre aux différentes pratiques pédagogiques,
58. - sur l'organisation des autres espaces d'accueil des élèves : le CDI doit pouvoir accueillir toutes les missions du/de la professeur·e documentaliste (accueil d'une classe entière, espace de lecture, espace de médiation culturelle) ; les salles de permanence doivent être conçues pour permettre un travail en autonomie et/ou en petit groupe ;
59. - sur l'organisation de lieux de respiration, de détente et d'échanges pour tou·tes les utilisateur·trices afin que le collège devienne un lieu de vie participant pleinement au développement et à l'épanouissement des adolescent·es et des adultes qui le fréquentent ;
60. – sur l'utilité d'une salle polyvalente nécessaire à l'organisation d'événements permettant la participation de l'ensemble de la communauté éducative (élèves, personnels, familles...).
61. Les transports scolaires doivent être gratuits.

62. Organisation du collège

63. Les moyens humains

64. Dès son unification, le collège unique n'a pas été doté des moyens suffisants pour faire rimer massification et démocratisation. Depuis, le collège a, comme les autres échelons du système scolaire, beaucoup souffert des politiques budgétaires menées par les gouvernements successifs.
65. Si le ministère parle du collège comme de « l'homme malade du système éducatif », il oublie de rappeler que c'est surtout le parent pauvre. Aujourd'hui, le collège a le plus faible H/E du

second degré ce qui a un impact négatif, notamment sur la prise en charge de l'hétérogénéité et de l'aide aux élèves les plus fragiles car les moyens affectés au travail en effectifs réduits et à la remédiation n'ont cessé de diminuer.

66. La CGT Éduc'action revendique le rétablissement des milliers de postes supprimés et des ouvertures à la hauteur des besoins, avec des enseignant·es bénéficiant d'une formation initiale de qualité.

67. La question des salaires est d'autant plus prégnante pour tou·tes les salarié·es qu'ils·elles font face à une flambée inflationniste historique. C'est dans ce contexte que le gouvernement a présenté son plan de « revalorisation » pour les personnels de l'Éducation nationale qui connaissent un décrochage salarial depuis plus de 20 ans, passant entre autres par le « Pacte ». La CGT Éduc'action revendique une augmentation immédiate de 400 € net, le dégel du point d'indice avec le rattrapage des pertes antérieures.

68. Pour prendre en charge convenablement l'ensemble des élèves, aider ceux·celles dont les difficultés ne sont pas seulement d'ordre pédagogique et pallier les inégalités sociales, les collègues doivent impérativement bénéficier des compétences d'une équipe éducative pluri-professionnelle large, incluant au-delà des personnels d'enseignement, ceux d'éducation, d'orientation, les AESH, les personnels administratifs, de santé, les assistants sociaux, psychologues et éducateurs·trices spécialisé·es, les agent·es.

69. La CGT Éduc'action revendique pour un collège de 500 élèves maximum :

70. Personnels de santé et de services sociaux

71. - 1 médecin scolaire par établissement ;

72. - 2 infirmier·es pour couvrir le totalité du temps scolaire ;

73. - 1 assistant·e de service social à plein-temps pour prendre en compte la spécificité du public accueilli ;

74. - 1 psychologue par établissement ;

75. - des éducateurs·trices spécialisé·es en fonction des besoins ;

76. - 1 psychologue de l'Éducation nationale par établissement.

77. Vie scolaire

78. Dans l'attente de la création d'un nouveau statut de personnel de vie scolaire, d'éducation et d'animation, la CGT Éduc'action revendique :

79. la titularisation de tou·tes les Assistant·es d'Éducation ;

80. la fin du recrutement de Volontaires du Service Civique (VSC) ;

81. la création de postes en nombre suffisant, à la hauteur des besoins, en tenant compte de la configuration des établissements et au minimum : 1 AEd à temps plein pour 75 élèves et 1 pour 50 dans les collèges devant relever de l'éducation prioritaire ;

82. un CPE pour 250 élèves maximum.

83. Personnels administratifs

84. La CGT Éduc'action revendique :

85. - un gestionnaire agent comptable par collège ;

86. - au moins un·e secrétaire de direction ;

87. - au moins un·e secrétaire d'intendance.

88. La CGT Éduc'action est contre toute loi qui instaure la double autorité fonctionnelle (loi 3DS).

89. AESH

90. Dans l'attente de la création d'un véritable statut de la Fonction publique pour reconnaître le métier d'AESH, l'augmentation des rémunérations avec comme objectif l'alignement sur la grille de catégorie B, la garantie de pouvoir travailler à temps complet sur la base d'un

accompagnement élève à 24h, l'abandon des PIAL et de la politique de mutualisation des moyens, la garantie d'accès à des formations qualifiantes à la hauteur des missions,

91. la CGT Educ'action revendique :

92. - le recrutement des AESH qui manquent pour permettre à tou·tes les élèves en situation de handicap de bénéficier d'un accompagnement à la hauteur de leurs besoins ;

93. - une affectation sur un établissement de manière pérenne.

94. La CGT Educ'action est opposée à toute forme de fusion avec un autre métier.

95. Personnels techniques

96. La CGT Educ'action revendique un personnel de laboratoire par tranche de 50h d'enseignement scientifique (SVT et Physique-Chimie).

97. « L'heure de vaisselle » doit être maintenue pour les enseignant·es des disciplines scientifiques (SVT et Physique-Chimie) s'il n'y a pas de personnel de laboratoire.

98. Agent·es techniques des Etablissements et des Collectivités (ATEE)

99. Même si depuis les lois sur la décentralisation, les agent·es ne sont plus géré·es administrativement par l'Éducation nationale mais par les départements, ils et elles sont un élément essentiel du bon fonctionnement d'un collège. Là aussi, les logiques comptables l'emportent sur le bien des personnels et des élèves.

100. La CGT Educ'action revendique :

101. - un nombre d'agent·es par collège correspondant aux besoins

102. - de manière plus générale, que les agent·es soient pleinement intégré·es aux équipes et à la vie du collège, qu'ils et elles puissent participer aux projets, sorties, voyages...

103. - Du personnel qualifié et sous statut doit être recruté pour assurer le développement et la maintenance du matériel informatique, à hauteur de 1 par établissement.

104. Les moyens matériels

105. Pour les élèves, l'École doit être réellement gratuite, l'ensemble du matériel exigé devant être fourni par le collège.

106. Pour les personnels, le matériel nécessaire au poste de travail doit être adapté et conforme aux normes. Le matériel numérique doit tenir compte de la protection des données, et fonctionner avec des logiciels libres sur lesquels les personnels seront formés.

107. Organisation temporelle

108. L'emploi du temps

109. La CGT Educ'action revendique :

110. - un cadrage national des horaires par discipline et particulièrement des dédoublements car sous couvert d'autonomie, la prétendue liberté laissée aux équipes revient à imposer une concurrence entre les personnels et entre les élèves ;

111. - un rythme scolaire adapté aux élèves et aux temps d'apprentissage, prenant en compte les différents moments de la journée et les différentes durées possibles (1h, 1h30 ou 2h) et en fonction des demandes pédagogiques ;

112. - que les emplois du temps soient réalisés de manière cohérente, en associant aussi les collégien·nes, afin d'avoir une bonne répartition entre disciplines, type de cours (en classe entière ou en demi-groupes), interdisciplinarité, accompagnements complémentaires ...

113. Les accompagnements complémentaires

114. Pour remédier à la difficulté et à l'échec scolaire, la journée des élèves doit s'arrêter à la sortie du collège.^[SEP] Cela implique la suppression des devoirs à la maison qui sont des facteurs aggravants d'inégalités scolaires, liée aux inégalités socio-culturelles.
115. Cela nécessite :
116. - une heure par jour de soutien/aide/approfondissement pour tou·tes les élèves avec des effectifs réduits (avec co-intervention des enseignant·es sur leur temps de service) ;
117. - une modification des programmes (ce qui passe par la fin de leur encyclopédisme), de manière à ce que les connaissances et les savoirs puissent être co-construits et acquis lors des cours.
118. Ce temps quotidien se distingue du dispositif « devoirs faits » par les faibles effectifs et la diversité des prises en charge visant à proposer un travail plus adapté à la situation de chaque élève : travail autonome, soutien, conseils et tutorat (éventuellement entre pairs), aide collective ou individualisée, méthodologie ...
119. Ce temps est aussi l'occasion de contribuer à l'approche polytechnique du projet que porte la CGT Educ'action. On pourrait, par exemple, travailler sur des ateliers de récupération – réparation en lien avec des personnels volontaires (y compris agent·es) afin d'associer l'ensemble de la communauté éducative à un projet collectif.
120. Cela nécessite des salles polyvalentes équipées, permettant un travail manuel, technique ou intellectuel. D'autres types de salles pouvant être envisagés en fonction du projet d'établissement du collège. Des personnels plus spécifiquement dédiés peuvent également être recrutés.

121. Interdisciplinarité

122. La CGT Educ'action est favorable à l'interdisciplinarité qui vise à décloisonner les disciplines, donner du sens aux savoirs en créant des ponts et faisant percevoir leur transversalité par les élèves. La CGT Educ'action est en revanche opposée à la transdisciplinarité qui tend à effacer le rôle des disciplines, contrairement à l'interdisciplinarité qui vise la rencontre de ces disciplines.
123. La CGT Educ'action revendique un temps dans la semaine (par exemple sur une demi-journée) prévoyant un travail de projets pluridisciplinaires, sur la base du volontariat. Ce temps serait particulièrement propice à un travail polytechnique avec co-intervention d'enseignant·es et d'autres personnels. La mise en place de ce temps nécessite formation et concertation.

124. Élèves en difficulté

125. La difficulté scolaire doit prioritairement être prise en charge dans la classe.
126. Lorsque cela échoue, la mise en place de dispositifs souples mais soutenus, parallèles à la classe hétérogène, permettrait de remédier aux difficultés des élèves dans un dispositif type RASED au sein de la classe. Cela permettrait de constituer un dispositif ressource complémentaire pour accroître les possibilités offertes aux équipes de mettre en œuvre une différenciation des réponses pédagogiques adaptées à la variété des besoins des élèves. Certains dispositifs relais peuvent être mis en place pour les élèves décrocheur·ses.

127. Temps de concertation

128. Ces temps hebdomadaires n'ont pas vocation à être dirigés par l'équipe de direction selon un ordre du jour trop souvent guidé par les seuls objectifs institutionnels mais doivent permettre de réunir les adultes du collège pour améliorer la communication et les échanges, définir et affiner les projets, proposer des modes d'organisation, avoir une réflexion sur les pratiques professionnelles des uns et des autres afin de mettre en place une approche

collective cohérente qui donne aux élèves un sens à l'École.

129. La CGT Educ'action revendique du temps de concertation, inclus dans le temps de service de tous les personnels.
130. Ce temps de concertation doit permettre de se réunir et d'échanger :
131. - par équipes disciplinaires ;
132. - par équipes pédagogiques ;
133. - avec les professionnels de l'orientation, de santé et les assistant·es de services sociaux ;
134. - avec les collègues du 1^{er} degré (qui doivent donc également bénéficier d'un temps de concertation) selon les besoins ;
135. - avec les collègues de lycée.
136. L'heure de vie de classe
137. Elle doit être incluse dans le temps de service des enseignant·es. Elle a vocation à se réunir, en fonction des besoins, réunissant l'ensemble ou une partie des élèves de la classe, en présence du ou de la professeur·e principal·e et si nécessaire de tout autre adulte pouvant enrichir les échanges sur le thème prévu.
138. Elle permet de clarifier les attentes (des élèves et des personnels), proposer un temps d'échange et éventuellement de médiation, de prendre à la source les conflits possibles pour en proposer, quand cela est possible, une résolution collective. Elle permet également de faire le point sur les projets, l'organisation des apprentissages et les modes d'organisation. Elle doit permettre de rendre les élèves acteurs et actrices de la vie collective.
139. La pause méridienne
140. C'est un moment privilégié pour la vie de l'établissement qui doit permettre aux demi-pensionnaires de prendre une vraie pause ainsi qu'un repas gratuit, de qualité, équilibré et assez copieux, dans un cadre favorisant le bien-être et les échanges.
141. Elle permet de proposer aux élèves des activités ludiques et éducatives relevant de tous les champs d'une large culture commune polytechnique.
142. C'est également un temps permettant les échanges et l'accès à des ressources (CDI, ateliers d'aide pour questions ponctuelles ...)
143. En pratique, ce temps (environ 1h30) permet souvent de recevoir des élèves et/ou leurs familles. Il doit donc être pleinement intégré au temps de travail des personnels accueillant du public (vie scolaire, infirmiers, AS, administratifs ...) avec, au choix du personnel, une coupure incluse ou décalée d'au moins 45 minutes.
144. Pour les personnels volontaires animant des clubs, ateliers... les heures effectuées doivent être intégralement payées.

145. Le collège dans la cité

146. Le collège appartient à un territoire et est influencé par la politique et les acteurs et actrices locaux-les.
147. Le lien avec les familles
148. Le premier maillon essentiel est le lien avec les familles et la place des familles au sein du collège. L'organisation actuelle éloigne les familles les plus fragiles de l'institution scolaire. Les préconisations officielles renouvellent sans cesse l'importance du lien avec les parents.
149. La réalité est pourtant celle d'une défiance qui se construit après l'École primaire à mesure que l'orientation prend une place centrale dans le discours institutionnel.

150. Le recours systématique à la dématérialisation des procédures (bourses, orientation, ...) éloigne certaines familles du suivi de la scolarité. Il faudrait laisser la possibilité d'utiliser les formulaires papier.
151. Les expériences de collectifs militants personnels-famille nous invitent à revoir la manière dont peut être envisagé le lien avec les familles.
152. La CGT Educ'action peut être motrice dans la construction d'un lieu où personnels et usager-es construisent des outils démocratiques pour défendre l'Éducation :
153. - Organiser des moments conviviaux ;
154. - Organiser des formations communes avec les parents autour des grandes questions discutées en CA : DGH, budget ;
155. Le lien avec les fédérations de parents d'élèves lors des instances départementales comme le CDEN.
156. Le lien avec les écoles, le lycée
157. Les liens entre le dernier cycle de l'école élémentaire et la 6^e, et ceux entre les classes de 3^e et de 2nde sont nécessaires, sans toutefois que cela modifie la structuration du collège (de la 6^e à la 3^e).
158. Le travail d'équipe entre ces niveaux doit être reconnu par des décharges statutaires de service.
159. Un travail régulier en commun doit exister sans que les différents niveaux d'enseignement (école, collège, lycée) ne soient fusionnés.
160. Pour la CGT Educ'action, la liaison CM2/6^e ne doit pas être une porte ouverte à la dérégulation des statuts.
161. La CGT Educ'action demande l'abrogation du décret créant le conseil école-collège.
162. Le lien avec les services publics qui prennent en charge ce qui ne relève pas de l'École, les associations, le privé.
163. L'état des collèges est très dépendant du déploiement des services publics sur le territoire : transport, santé, services sociaux, culture.
164. Pour la CGT Educ'action, il est important d'intégrer dans les actions revendicatives la prise en compte de ces éléments.
165. L'accès au soin, notamment via les CMPP, joue un rôle crucial pour de nombreux-ses élèves.
166. L'accès à des activités culturelles et sportives fait partie de l'épanouissement des élèves.
167. Trop souvent ces liens sont la prérogative de l'administration. Les personnels doivent pouvoir reprendre le pouvoir sur cet aspect, c'est un enjeu démocratique.
168. La CGT Educ'action s'appuie sur les structures CGT pour établir un lien avec les autres services publics. Le travail interprofessionnel est un levier pour construire des revendications et des actions communes avec les autres professions, notamment via les Unions Locales.
169. De nombreuses associations ont toute leur place au sein des établissements pour permettre d'inscrire le collège sur le territoire. On peut citer par exemple le Planning familial, le Secours Populaire, ATD Quart Monde. Travailler avec les associations avec lesquelles nous pouvons avoir des convergences nous permettra de tenir à l'écart certaines associations qui ne sont que les chevaux de Troie du secteur privé et des logiques de marchandisation et de contractualisation.
170. Loin d'être un sanctuaire, le collège peut devenir un lieu où se rencontrent les différents personnels pour se réapproprier leur outil de travail.
171. Les collèges en milieu rural
172. En milieu rural, les établissements ont des spécificités liées à leur isolement géographique, à leurs difficultés d'accès aux services administratifs, d'orientation, aux lieux de culture et aux transports.

173. Le nombre d'élèves peut être réduit et très variable d'une année à l'autre, ce qui peut avoir une incidence sur le nombre de divisions et sur la Dotation Horaire Globale.
174. Les collèges ruraux nécessitent un traitement particulier, notamment en termes de Dotation Horaire Globale, avec une marge plus importante permettant de proposer plusieurs langues. Or, d'une académie à l'autre, on constate que les dotations, à taille d'établissement égal, sont très variables.
175. Dans certaines régions, des collèges bénéficient d'une dotation supérieure aux 29h par division permettant de proposer un plus grand nombre de langues, des options spécifiques, comme c'est le cas dans les grands établissements.
176. Certains établissements ne comportent pas de poste de CPE ni de poste de professeur·e documentaliste à temps complet. Il manque aussi des personnels de santé et de service social. Le nombre d'AED restreint impacte également la vie de l'établissement et les conditions de travail de celles/ceux-ci, d'autant que dans certains départements, les plus petits établissements n'ont pas de poste de secrétaire et que les AEd sont amené·es à faire une partie de secrétariat.
177. Du fait de leur petite taille parfois, la communauté éducative doit faire face à des postes partagés entre plusieurs établissements, souvent éloignés les uns des autres.
178. Outre les problèmes de déplacement (délais, conditions de transport, frais), ces personnels se retrouvent dans une situation d'exercice difficile : dispersion des équipes, bivalence pour éviter un poste partagé, multiplication des réunions dans plusieurs établissements, fréquence de mutations par carte scolaire, un·e principal·e parfois pour deux collèges, difficulté de suivi des élèves. Certain·es font le choix de travailler à temps partiel pour ne pas avoir à faire de longs trajets pour compléter leur service dans un autre établissement.
179. Cette situation a également des incidences sur les possibilités d'implication de ces personnels dans la vie et les projets éducatifs de l'établissement.
180. Pour les personnels nommé·es sur plusieurs établissements, dont un grand nombre de TZR ou de non-titulaires, des décharges de service doivent être instituées.
181. L'intégralité du remboursement de leurs frais de déplacement doit être assurée.
182. Lorsqu'un personnel intervient sur deux établissements dans la même journée, le déplacement nécessaire doit être comptabilisé dans le temps de travail (hebdomadaire ou annuel).
183. Cette problématique est inhérente à la conception de la continuité du service public d'Éducation sur l'ensemble du territoire.
184. Une réflexion doit donc être ouverte, par le ministère de l'Éducation nationale, sur la question d'un traitement spécifique des collèges ruraux dans le cadre d'une politique d'aménagement du territoire impliquant une sur-dotation afin de lutter contre la désertification et non, comme c'est le cas actuellement, une politique de rentabilisation comptable des collèges, menaçant de fermeture tous ceux qui n'auraient pas les effectifs suffisants.
185. L'isolement géographique, et parfois culturel, de ces établissements influe négativement sur l'accès à la culture commune de tous·tes les collégien·nes et sur les choix d'orientation après la 3e. La présence d'un poste complet de professeur·e documentaliste est cruciale dans ces territoires.
186. L'insuffisance de l'installation de réseaux informatiques permettant le développement des TICE accroît encore ces inégalités. En tout état de cause, la visioconférence ne doit pas être une réponse aux options dites rares (en ce qui concerne les langues notamment).
187. L'éloignement des réseaux de maintenance complique encore l'utilisation régulière d'un matériel efficient.
188. La CGT Educ'action est attachée au principe d'équité de traitement sur l'ensemble du territoire et revendique des réponses et moyens appropriés aux difficultés que rencontrent les collèges ruraux afin d'y répondre par un traitement spécifique.

189. Notre outil de travail est la pédagogie pour tou·tes les élèves

190. Le constat

191. Les derniers programmes de collège ainsi que leurs orientations mettent davantage en valeur les fondamentaux. Ainsi, la nouvelle sixième ajoute une heure de français et/ ou mathématiques afin de soutenir ou de renforcer des apprentissages fondamentaux (grammaire-calcul).
192. La politique du tri s'est installée avec la multiplication des évaluations nationales et de devoirs communs réinvestissant une culture du résultat nocive et stérile.
193. Les équipes se retrouvent de plus en plus divisées ou éclatées du fait de la multiplicité des tâches, des politiques menées (réforme du collège de 2014, devoirs faits- heures sup imposées, PP, réforme). Les collectifs sont mis à mal.
194. Ces conditions de travail dégradées engendrent un manque de sens pour nos métiers et pour les élèves (orientation par défaut, nouveau lycée très sélectif, lycée pro ...)

195. Les revendications de la CGT Educ'action

196. Notre conception de l'acquisition des savoirs et savoir-faire ne repose pas sur une logique utilitariste fondée sur l'empilement et la reproduction des connaissances disciplinaires dont les élèves ne perçoivent ni le sens, ni le lien. C'est un des facteurs qui expliquent le renoncement à apprendre et le développement de « l'ennui » en classe chez nombre d'élèves, notamment les plus éloigné·es de la culture scolaire.
197. Pour la CGT, la question pédagogique est donc essentielle. Elle s'appuie sur une démarche de progrès favorisant la prise d'autonomie de chacun·e ; la coopération et l'émulation au sein du groupe en lieu et place de la compétition et de l'individualisation voulues par la société capitaliste. La liberté pédagogique est un préalable.
198. Les pédagogies émancipatrices sont quasi absentes des formations institutionnelles. Les quelques projets pédagogiques émergeant des équipes sont souvent étouffés et stoppés net par les instances académiques.
199. Les pédagogies coopératives sont à privilégier.
200. La CGT Educ'action soutient toutes les initiatives visant à promouvoir ces pédagogies qui favorisent la réussite de tou·tes les élèves. La pédagogie de projet peut permettre (entre autres) de donner du sens aux savoirs et de faire percevoir leur transversalité par les élèves. Ces pédagogies innovantes nécessitent cependant des conditions de mise en œuvre indispensables à son émancipation, sous peine de résultats calamiteux.
201. Cela nécessite des postes en nombre suffisant, une stabilisation des personnels formés, du temps de concertation inclus dans leurs obligations de service, une organisation de l'établissement favorisant le travail en commun, la reconnaissance des missions de chacun·e, y compris dans l'appréciation de l'évolution scolaire de l'élève. Des conditions matérielles sont nécessaires pour travailler autrement dans le cadre d'effectifs restreints en groupes réduits, dédoublés.
202. Il s'agit de mettre en œuvre une/des pédagogie(s) intégrant activités intellectuelles spéculatives (abstraites), opérationnelles (théorisation en lien avec l'action), concrète (mis en œuvre de la théorie) et manuelle (réalisation physique des opérations), ce qui permettrait de redonner du sens à l'acquisition de savoirs et de savoir-faire pour nos élèves. Ces différentes activités ne doivent pas être hiérarchisées.
203. Aujourd'hui, pour les élèves, les savoirs et les savoir-faire scolaires apparaissent trop souvent comme fragmentés, sans lien avec le réel ni avec l'action, particulièrement pour celles et ceux qui vivent des difficultés sociales. Pour autant, il y a nécessité pour tou·tes les élèves de disposer de savoirs scientifiques, artistiques et techniques rigoureux nécessaires à la construction réelle d'une culture commune.

204. Pour redonner du sens à ces savoirs, l'École doit permettre aux élèves d'en mesurer tout le pouvoir opérationnel, c'est-à-dire le caractère de ressource concrète dans la vie. L'École est aussi le lieu privilégié où la découverte et l'appropriation de nouveaux domaines se construisent. C'est à ces conditions que l'École pourra forger une autre culture commune.

205. Accueil de tou·tes les élèves, diversité des élèves et de leurs besoins, réelle prise en charge de l'hétérogénéité

206. Constats :

207. Depuis plusieurs années, l'Éducation nationale se vante d'être une École inclusive qui accueille tou·tes les élèves. Cet impératif, que nous partageons, n'est malheureusement pas suivi des faits. Tou·tes les élèves ne peuvent malheureusement pas être accueilli·es ou le sont très mal. À défaut de moyens humains, matériels et de formation, les équipes se sentent trop souvent démunies. Le collège devient alors maltraitant et génère de la souffrance pour les élèves, leurs familles et les personnels.

208. Revendications de la CGT Educ'action

209. Le collège doit être capable d'accueillir tou·tes les élèves selon leurs besoins spécifiques. Des dispositifs adaptés doivent pouvoir exister à la hauteur des besoins et proches géographiquement. Ainsi des dispositifs ULIS, UPE2A ou SEGPA doivent pouvoir être accessibles à tou·tes les élèves.

210. Chaque élève doit pouvoir être accompagné·e individuellement ainsi que sa famille dès lors que le besoin a été identifié et que les familles informées sont d'accord.

211. La CGT Educ'action revendique deux AESH-co et deux enseignant.es coordonnateurs·trices en ULIS.

212. Situation particulière : les élèves UPE2A

213. Le nombre d'élèves allophones est en forte augmentation. La CGT Educ'action rappelle que l'accueil de ces élèves est un droit et qu'il faut par conséquent créer ou multiplier les dispositifs particuliers qui garantissent à ces élèves d'apprendre progressivement le français et d'être petit à petit intégré·es en classe ordinaire, en veillant à prendre en compte la nécessaire adaptation à leur nouvel environnement. L'obligation de scolarisation s'applique à tou·tes les élèves, sans restriction liée à la nationalité, à la situation administrative de leur famille.

214. L'insertion scolaire des élèves récemment arrivé·es en France doit faire l'objet d'un suivi beaucoup plus long que celui réalisé actuellement et il doit être considérablement amélioré et harmonisé afin de mettre fin à la grande disparité entre les académies de prise en charge des élèves.

215. La CGT Educ'action revendique :

216. - la scolarisation immédiate des élèves arrivant·es ;

217. - que les élèves puissent bénéficier d'un enseignement Français Langue Seconde (FLS) en petit groupe pendant au moins deux ans ;

218. - que ces dispositifs ne soient pas principalement concentrés dans les établissements relevant de l'éducation prioritaire ;

219. - que les enseignant·es intégrant ces élèves en classe ordinaire reçoivent une formation adaptée aux besoins ;

220. - que les heures de FLS soient attribuées à la hauteur des besoins ;

221. - un accompagnement spécifique pour les élèves francophones ayant besoin d'un temps d'adaptation

222. - les enfants du voyage doivent également pouvoir être accueilli·es, si besoin en tout petit groupe et avec des horaires aménagés

223. - des effectifs limités à 15 élèves.

224. Dans un contexte de montée des idées d'extrême droite, la CGT Educ'action lutte, aux côtés d'associations et de collectifs comme RESF, contre les expulsions des jeunes scolarisé·es et de leur famille. Elle revendique la régularisation de toutes et tous.

225. Situation particulière : les SEGPA

226. Les sections d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA) accueillent des élèves présentant de grandes difficultés persistantes d'apprentissage, auxquelles n'ont pu remédier les actions de prévention, d'aide et de soutien.

227. Ces élèves peuvent être en situation de handicap et reconnus par la MDPH. La CGT Educ'action rappelle que chaque élève ayant une notification ad hoc doit se voir affecter un·e AESH.

228. La CGT Educ'action rappelle que les SEGPA ne doivent pas être négligées par le ministère, notamment en termes de postes, qui doivent être tous pourvus par des personnels formés.

229. Des PE, des PLP et des certifié·es y enseignent, la CGT Educ'action demande que les professeur·es des écoles spécialisé·es aient accès à l'indemnité ISOE part variable de professeur·e principal·e.

230. L'Évaluation

231. Les évaluations institutionnelles

232. La question de l'évaluation est centrale dans toute politique éducative. Les choix des gouvernements successifs sont révélateurs d'une vision passéiste de l'École.

233. Il s'agit avant tout de classer et de générer de la concurrence entre les élèves, les enseignant·es, les établissements.

234. Les évaluations nationales notamment et le LSU ont pris une place prépondérante dans la scolarité des élèves. De même, le contrôle continu au DNB ou les devoirs communs font que les devoirs sur table sont réclamés, imposés et surtout subis par les élèves. Il faut évaluer tout et tout le temps (ASSR, PIX...).

235. Ces évaluations tous azimuts n'ont de but premier que de classer et de trier les élèves et les établissements. Elles n'ont souvent pas vocation à permettre à l'élève de progresser et leur compréhension reste très opaque pour les élèves et leurs familles.

236. La notation chiffrée ne constitue pas une référence objective dans l'évaluation. Elle reste pourtant la plus fréquente. Les écarts de note varient pour de multiples raisons. La notation produit statistiquement de l'échec par le tri qu'elle induit.

237. L'évaluation par compétences telle qu'elle est pratiquée ne fait que contourner les problèmes posés par la note chiffrée. Les bilans de fin de cycle, par exemple, loin de reposer sur des évaluations par compétences choisies et sélectionnées par les enseignant·es se veulent de simples copies des notes et souvent identiques pour un même profil d'élève. Ils génèrent par ailleurs un surcroît de travail inutile.

238. Les quelques expérimentations de classe sans note qui tendent aujourd'hui à disparaître n'ont pas permis une réelle évolution des pratiques dans la mesure où la liberté pédagogique s'est révélée le plus souvent limitée.

239. Les revendications de la CGT Educ'action

240. La CGT Educ'action réaffirme la nécessité de réfléchir à d'autres façons d'évaluer (évaluation formative, auto-évaluation, évaluation par les pairs, commentaires oraux, réalisations concrètes).

241. Dans tous les cas, l'objectif de l'évaluation ne doit pas être une sanction mais un moyen pour l'élève de savoir comment progresser. La note chiffrée doit être progressivement

supprimée car génératrice d'inégalité. L'évaluation doit être compréhensible pour les familles. Des expériences innovantes, progressistes existent, dont les personnels peuvent s'inspirer, s'emparer. Les modalités d'évaluation doivent pouvoir s'harmoniser en concertation avec les équipes afin de permettre une meilleure compréhension.

242. De même, les bilans de trimestre ne doivent pas être l'occasion de sanctionner à nouveau des élèves en situation d'échec. Nous sommes opposé·es aux mentions qui enferment les élèves dans des catégories. Nous sommes favorables à des conseils collaboratifs qui permettent à l'élève et à sa famille de faire un point sur les progressions de l'élève et réfléchir aux moyens de progresser davantage.

243. À la CGT Éduc'action, nous sommes formellement opposé·es par principe à toute introduction d'une évaluation des « savoir-être », notamment pour l'obtention d'un diplôme ou la validation d'une formation.

244. **Orientation**

245. La CGT revendique la prolongation de la scolarité obligatoire jusqu'à 18 ans. La fin de la 3^e doit être atteinte pour toute une classe d'âge.

246. Cette revendication s'inscrit dans la perspective d'un lycée unique polytechnique que porte la CGT Éduc'action. Elle est en opposition avec la conception du gouvernement de la mise en place d'une école du socle jusqu'à 16 ans.

247. Le collège doit permettre à tou·tes les élèves d'obtenir un niveau qui leur ouvre un large choix de parcours, qui favorise leur épanouissement et les conduise à une qualification pour une insertion sociale et professionnelle souhaitée et assumée.

248. La découverte des métiers dès la 5^e, de la réforme Blanquer/N'Diaye, s'appuie sur les DRONISEP et donc les Régions, alors même qu'il y a de moins en moins de Psychologues de l'Éducation nationale et sur le tissu d'entreprises.

249. La réforme de la voie professionnelle a remplacé la 3^e « Prépa Pro » par la 3^e « Prépa métiers » avec moins d'heures d'enseignement. Elle se caractérise aussi par un nombre de semaines de stages en entreprise plus important.

250. Cette pré-orientation vers l'enseignement professionnel est basée non pas sur l'appétence des élèves mais bien sur leurs difficultés scolaires.

251. L'entreprise n'est pas un lieu de formation. De nombreux·ses élèves ne trouvent un lieu de stage que par défaut, et on sait à quel point l'entreprise présente pour les jeunes, qui, de surcroît ne peuvent se défendre, les mêmes risques liés aux manquements à la sécurité, aux accidents du travail et aux violences sexistes et sexuelles que pour les adultes.

252. La CGT s'oppose fermement à toute orientation au cours de la scolarité au collège qui ne peut constituer une solution aux difficultés des élèves. Elle se fait largement par défaut, au détriment des élèves les plus fragilisé·es scolairement et socialement.

253. Elle s'oppose à l'idée que les élèves soient considéré·es uniquement comme de futur·es salarié·es et soient soumis·es dès le collège aux primats de la pensée capitaliste, et s'oppose aussi aux stages dès la 3^e.

254. **Arts et Culture**

255. L'enseignement artistique doit être autant axé sur la pratique que sur l'histoire des arts.

256. Il doit permettre aux élèves de se construire une culture commune plurielle via l'enseignement des arts plastiques et l'éducation musicale.

257. Les projets autour de la lecture sont aussi un biais pour ouvrir sur le monde, les autres cultures et « l'autre différent ». Le·la professeur·e documentaliste, par sa connaissance de la littérature générale et de jeunesse, développe une politique de lecture en lien avec les autres enseignant·es.

258. Il-elle peut participer à l'organisation de sorties culturelles, ou faire venir des intervenant-es ou expositions.
259. La part collective du « Passe culture » devrait faciliter un égal accès à la culture en finançant des activités à partir de la 4^e. Or, selon les départements et les académies, l'offre est différente. Le déplacement du/des intervenant-es ou des élèves restant à la charge des établissements, cela crée des inégalités entre les établissements.
260. La CGT Educ'action revendique que tou·tes les élèves aient accès à la culture à travers la découverte de tous les arts.

261. EPS

262. L'Éducation Physique et Sportive contribue fortement au développement de l'autonomie des élèves ainsi qu'à la connaissance et l'évolution de leur corps et à la promotion de leur santé.
263. L'EPS a une dimension structurante et épanouissante. Il faut réaffirmer son rôle de médiation auprès de tous les élèves.
264. La CGT Educ'action conteste les expériences favorisant les associations et clubs sportifs au détriment du sport scolaire.
265. La CGT Educ'action revendique :
266. - pour chaque collège, la mise aux normes et la création d'installations sportives suffisantes ainsi qu'un accès facilité (notamment aux piscines) ;

267. - le maintien du service public du sport scolaire organisé sous forme associative.

268. Les langues

269. Les langues vivantes sont souvent un outil de dérégulation.
270. La politique ministérielle favorisant théoriquement l'apprentissage de deux langues vivantes se heurte là aussi à l'écueil du manque de moyens et à une mise en concurrence entre les langues qui accroît la domination de l'anglais et assèche progressivement l'enseignement des langues « rares ».
271. La CGT Educ'action revendique :
272. - la mise en place d'une carte des langues vivantes respectant véritablement le plurilinguisme ;
273. - des dédoublements cadrés nationalement pour les groupes de langues afin de réellement favoriser la pratique de l'oral ;
274. - que chaque élève, durant sa scolarité au collège, participe à au moins un voyage linguistique et culturel à l'étranger, intégralement pris en charge par l'Éducation nationale ;
275. - des équipements adaptés à l'enseignement des langues (laboratoires de langues, salles multimédia aisément accessibles)
276. - des moyens nécessaires pour l'enseignement des langues vivantes régionales, en rapport avec les besoins.

277. Sciences et techniques

278. Les enseignements à caractère expérimental doivent pouvoir bénéficier de nombreux dédoublements, ainsi que d'une enveloppe budgétaire fléchée et renforcée.

279. Comme la CGT l'avait prévu, l'expérimentation de l'EIST (enseignement intégré des sciences et technologies), où un·e seul·e enseignant·e peut être responsable de trois disciplines (sciences physiques, technologie, SVT), n'a pas donné satisfaction.
280. D'une part, le risque est grand de voir à court terme, les horaires des différentes disciplines diminuer.
281. D'autre part, cela met en difficulté l'enseignant·e quand il/elle enseigne une discipline dans laquelle il/elle n'a pas été formé·e.
282. La CGT Educ'action exige l'abandon de l'EIST visant à généraliser la polyvalence et le rétablissement des horaires disciplinaires.
283. Il serait plus intéressant que les enseignant·es concerné·es par ces disciplines puissent se retrouver pour envisager en commun des progressions et objectifs partagés dans le cadre de programmes qui le permettent.

284. Technologie

285. En plus d'organiser un plan social, la suppression de la technologie en 6ème est un mauvais coup porté à la vision polytechnique du collège que nous voulons, formant de futur·es citoyen·nes ayant un réel bagage scientifique, numérique et technique.
286. La CGT Educ'action revendique :
287. - le retour de la technologie en 6ème ;
288. - le retour à des projets aboutissant à une fabrication individuelle ;
289. - la clarification des programmes en informatique (initiation aux logiciels, maîtrise de l'ENT, sensibilisation des dangers du numérique...) afin d'éviter le saupoudrage entre disciplines.

290. Le Centre de Documentation et d'Information

291. Le CDI est l'espace qui accueille les élèves durant leur temps libre, ou lors de séquences pédagogiques menées par le·la professeur·e documentaliste, seul·e ou en collaboration avec d'autres enseignant·es ou personnels.
292. Les activités menées au CDI portent autour de différents axes : la lecture, les apprentissages info-documentaires, l'éducation aux médias et à l'information et l'ouverture culturelle.
293. L'initiation à la recherche documentaire et à la maîtrise de l'information est une problématique importante de la scolarité au collège, face au flux d'informations auquel sont confrontés les élèves, via les réseaux sociaux en premier lieu.
294. La compréhension des médias joue un rôle indéniable dans la construction de l'élève, dans son appréhension du monde, dans son apprentissage de la citoyenneté et de l'autonomie, ainsi que dans l'acquisition d'un esprit critique. Il est temps de sécuriser ces temps d'enseignement indispensables à l'émancipation des futur·es citoyen·nes.
295. Le·la professeur·e documentaliste est en charge de l'organisation et de l'exploitation des ressources documentaires, physiques et/ou numériques, de l'établissement. Si il·elle peut intervenir dans d'autres salles, le CDI est l'espace de travail du·de la professeur·e documentaliste et doit être respecté en tant que tel.
296. La CGT Educ'action revendique :
297. au moins un poste de professeur·e documentaliste à temps complet dans chaque éta-
- blissement ;

298. chaque heure d'enseignement décomptée pour deux heures de service en respect de la circulaire de 2017 ;
299. la création d'une discipline « Éducation aux médias et à l'information » ;
300. une inspection spécifique à la discipline.
301. Situation particulière : les internats
302. Les capacités d'accueil sont notoirement insuffisantes sur l'ensemble du territoire. Il faut augmenter fortement le nombre de places disponibles en internat public.
303. Les internats d'excellence, mis en place en 2008, sous couvert de promotion de l'égalité des chances et de la mixité sociale, étaient à l'image de la politique sarkozyste : méritocratie en trompe-l'oeil. Ce « label » valorise artificiellement certains établissements en appliquant une politique financière totalement déséquilibrée en faveur d'élèves prétendument « méritant-es », trié-es sur le volet.
304. La CGT Educ'action exige l'arrêt définitif de ce dispositif et réaffirme la nécessité de renforcer le rôle social des internats.
305. Les internats doivent créer une dynamique collective pour permettre la réussite scolaire et favoriser la formation citoyenne des internes. Cela nécessite une double prise en charge :
306. - scolaire, au moyen notamment d'heures de soutien/aide/approfondissement pour toutes les élèves avec des effectifs réduits (avec co-intervention des enseignant-es sur leur temps de service) ;
307. - éducative, visant un accompagnement global du développement personnel de l'interne, permettant un temps d'échange où les élèves peuvent évoquer plus librement leurs préoccupations, leurs difficultés, leurs questionnements et un temps de réflexion et de co-construction du savoir (par exemple sous forme d'ateliers débat) où le désir de progresser avec l'aide des autres est renforcé.
308. Cela passe également par :
309. - une admission des élèves réalisée dans la transparence par une commission large qui prenne prioritairement en compte les difficultés familiales et sociales ainsi que les difficultés géographiques ou de logement ;
310. - une fondamentale pérennisation des équipes éducatives afin de donner des repères stables aux internats qui sont particulièrement en demande de cadre et d'institution ;
311. - des locaux intégrant des espaces de vie personnalisés et d'échange, et un environnement de travail de qualité afin de favoriser leur réussite scolaire et leur épanouissement personnel.

312. Les collèges relevant de l'éducation prioritaire

313. Après l'allongement de la scolarité obligatoire, la massification de l'accès au secondaire et l'unification des voies du collège, le caractère ségrégatif du système scolaire est apparu comme un enjeu politique.
314. En 1981, Savary met en place la première politique d'éducation prioritaire pour « corriger l'inégalité [sociale] par le renforcement sélectif de l'action éducative dans les zones et dans les milieux sociaux où le taux d'échec scolaire est le plus élevé ». Cette politique se concentre avant tout sur les quartiers populaires des grandes villes.
315. Les gouvernements successifs ont modifié cette politique. Les derniers en date sont Peillon (2014) et Blanquer (2017). La boussole a toujours été le concept d'égalité des chances.

316. Les moyens supplémentaires dont ont pu bénéficier les collèges REP ont été vite rognés par Blanquer pour la mise en œuvre de sa politique avec une enveloppe budgétaire constante.

317. *Le travail en équipe et en réseau*

318. Il est temps de faire un bilan du temps de concertation (revendication de la CGT Educ'action). Ce dispositif, mal ficelé en termes de service des personnels, n'a pas apporté la construction de dynamiques pédagogiques. Les nouveautés pédagogiques pilotées par les inspections ont souvent été des dispositifs cosmétiques qui prennent bien soin de ne pas aborder la question de la démocratisation scolaire.

319. Les « indicateurs » chiffrés issus des évaluations nationales ont dépossédé les personnels de leur expertise. Le travail corseté par les inspections a tué toutes les dynamiques pédagogiques qui ne rentraient pas dans le cadre établi.

320. Le socle commun rentre en contradiction avec la nécessité d'une pédagogie de l'exigence.

321. La CGT Educ'action revendique un temps de concertation, intégré dans le temps de service et organisé dans les emplois du temps, pour que les personnels soient libérés des diktats pédagogiques de l'administration.

322. *Des moyens en fonction des besoins*

323. Les moyens des collèges en éducation prioritaire sont encore plus volatiles que dans les autres collèges. Souvent, ils sont intégrés dans un panier « autonomie » sans fléchage statutaire, ces moyens servent de variables d'ajustement. Les dispositifs mis en place souffrent de cette politique.

324. *Pour une pédagogie émancipatrice*

325. Les problèmes rencontrés en éducation prioritaire doivent être résolus en libérant les pratiques pédagogiques des logiques élitistes et ségrégatives. Un lien avec la recherche, les mouvements pédagogiques doit être rendu possible pour que les équipes puissent bâtir ensemble des pédagogies qui permettront aux élèves les moins en connivence avec le système scolaire de pouvoir s'épanouir et bénéficier d'une formation académique, technique, humaniste, culturelle.

326. La CGT Educ'action revendique des formations organisées en lien avec les mouvements pédagogiques et la recherche.

327. La CGT Educ'action revendique :

328. * un effectif par classe de 15 élèves maximum

329. * des collèges de 400 élèves maximum

330. * une enveloppe de moyens statutaires pour la mise en place de dispositifs pédagogiques votés en CA.

331. *La carte scolaire*

332. La tendance actuelle est à la fusion de secteurs scolaires pour assurer une « mixité sociale ». L'idée sous-jacente est que les élèves des classes populaires ne pourront accéder à la culture scolaire qu'au contact d'élèves en connivence avec le système scolaire. C'est le système qui doit s'adapter au public scolaire et non l'inverse.
333. Certaines familles confrontées à des non-choix en termes de qualité des établissements font le choix de l'enseignement privé, ce qui fragilise encore plus les collèges REP.
334. La CGT Éduc'action revendique une carte de l'éducation prioritaire établie avec des critères transparents et libérée de l'influence des enjeux de clientélisme électoral local.